



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Présentation des structures et des services

---

2023



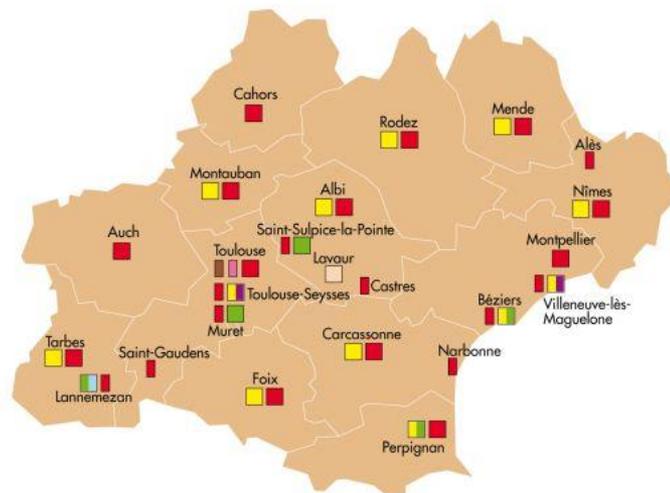
# La direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

## La carte pénitentiaire



## DISP de Toulouse Sud

# La carte pénitentiaire de la DISP Toulouse



- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  | Maison d'arrêt (MA)   |  | Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM)                    |
|  | Centre de détention (CD)                                    |  | Centre national d'évaluation (CNE)                                |
|  | Maison centrale (MC)  |  | Établissement public de santé national (EPSNF)                    |
|  | Centre de semi-liberté (CSL)                                |  | Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI)                |
|  | Centre pour peines aménagées (CPA)                          |  | Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)                   |
|  | Centre pénitentiaire (ici un quartier MA et un quartier SL) |  | Siège de service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) |
|   |   |  | Antenne ou résidence administrative de SPIP                       |

# La DISP de Toulouse – Chiffres clés

Budget de fonctionnement  
pour 2023 :

T2 : 216 634 090  
T3 : 34 565 495 (AE)  
73 435 270 (CP)

**72724** km<sup>2</sup>

(superficie de l'interrégion)

**5** cours d'appel

(Agen, Montpellier, Nîmes,  
Pau, Toulouse)

**18**

tribunaux judiciaires

**13** SPIP

(dont quatre bi-départementaux)

**3100** agents

répartis sur l'ensemble de  
l'interrégion

**16** établissements

8 maisons d'arrêt, 2 centres  
de détention, 1 maison centrale,  
4 centres pénitentiaires et 1  
établissement pénitentiaire pour  
mineurs

**4** PREJ

Albi, Muret, Béziers, Nîmes

**5703** personnes

hébergées dans les établissements  
pénitentiaires de l'interrégion  
(hors aménagement de peine)

**19355** personnes

suivies en milieu ouvert

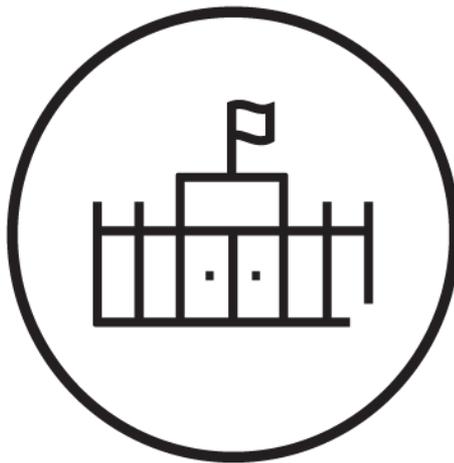
**307**

matelas au sol



## 16 établissements

- 8 maisons d'arrêt
- 2 centres de détention



- 5 centres pénitentiaires
- 1 établissement pénitentiaire pour mineurs



*Maison d'arrêt de Rodez*



*Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse*

## 8 maisons d'arrêt

Elles reçoivent les prévenus (personnes détenues en attente de jugement) ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas deux ans lors de leur condamnation définitive. Il existe une maison d'arrêt ou un quartier au moins par département (sauf dans le Gers et dans le Lot) :

- Albi
- Carcassonne
- Foix
- Mende
- Montauban
- Nîmes
- Rodez
- Tarbes



*MA Carcassonne*



*MA Tarbes*

## 5 centres pénitentiaires

Ce sont des établissements mixtes, comprenant au moins deux quartiers différents :

- **centres pénitentiaires de Béziers** : maison d'arrêt et centre de détention
- **centres pénitentiaires de Perpignan** : maison d'arrêt, centre de détention, quartier homme, quartier mineur et quartier femme
- **centres pénitentiaires de Seysses** : maison d'arrêt, quartier homme, quartier semi liberté, quartier courte peine, quartier femme, unité d'hospitalisation sécurisée interrégionale, unité hospitalière spécialement aménagée



CP Béziers

- **CP de Villeneuve-lès-Maguelone** : maison d'arrêt, quartier mineur et quartier semi-liberté
- **CP de Lannemezan** : maison centrale, les personnes détenues condamnées à une longue peine et/ou présentant des risques sont dirigés vers la maison centrale à vocation sécuritaire

Soit pour les 5 centres pénitentiaires :

- 4 quartiers maison d'arrêt
- 2 quartiers centre de détention
- 1 quartier maison centrale



*CP Villeneuve-lès-Maguelone*



*CP Lannemezan*

## 2 Structures d'accompagnement vers la sortie

La **Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Seysses** rattachée au centre pénitentiaire de Toulouse Seysses.

D'une capacité théorique de 60 places.



La **Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Montpellier** rattachée au centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone.

D'une capacité théorique de 150 places.



la SAS constitue un intermédiaire entre le milieu fermé et le milieu ouvert ; et vise à développer l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues qui y sont affectées. L'objectif est également de favoriser l'octroi d'aménagements de peine et de libérations sous contrainte, en lien étroit avec l'autorité judiciaire.

# L'Unité d'Hospitalisation Sécurisée Interrégionale de Toulouse (UHSI)

Véritable structure hospitalière, l'UHSI située à l'hôpital Rangueil reçoit les personnes détenues souffrant de pathologies somatiques (non psychiatriques) pour des séjours de durée supérieure à 48 heures.

L'hôpital de proximité reste compétent pour les autres soins et hospitalisations d'une durée inférieure à 48 heures.



# L'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA)

Inaugurée le 6 janvier 2012, l'UHSA est située à l'hôpital Marchant et a vocation à accueillir des personnes détenues adressées par les différents dispositifs de soins psychiatriques des établissements pénitentiaires de l'inter région.

L'UHSA dispose de 40 lits. Elle a vocation à prendre en charge les hommes et les femmes détenus, majeurs ou non.



## Deux centres de Détention

Un régime orienté vers la réinsertion, accueillant des publics témoignant de possibilités concrètes de réinsertion sociale :

- CD de Muret
- CD de Saint Sulpice la Pointe



Centre de détention de Saint Sulpice la Pointe



Centre de détention de Muret

# Un établissement pénitentiaire pour mineurs

L'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavar (EPM) intègre des exigences de sécurité tout en plaçant l'éducation et l'enseignement au cœur de la prise en charge des jeunes détenus, avec l'objectif de préparer leur sortie en lien avec la DPJJ et l'éducation nationale. L'EPM accueille des garçons et des filles.



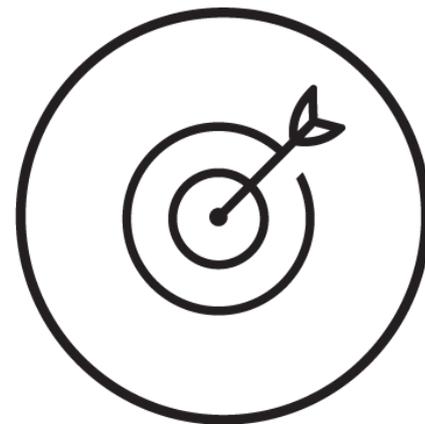
*EPM de Lavar*

## 13 SPIP dont 4 SPIP Bidépartementaux

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), organes déconcentrés de l'administration pénitentiaire au niveau départemental, sont placés sous l'autorité de directeurs.

Ils regroupent l'ensemble des personnels (direction, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation CPIP et assistants de services sociaux ASS, personnels de surveillance et administratifs, psychologues, éducateurs) et moyens nécessaires à l'exercice de leur mission dans chaque département.

Ils interviennent en milieu ouvert ou en milieu fermé.



# L'ERIS de Toulouse

## Une force de réaction rapide et d'intervention

Les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) ont été créées dans chaque DISP. Elles sont placées sous l'autorité du directeur interrégional des services pénitentiaires.

L'ERIS de Toulouse est basée à Muret :

- 1 chef des services pénitentiaires
- 5 officiers
- 35 surveillants
- 1 administratif



## La base cynotechnique

L'ERIS dispose également d'une unité cynotechnique. Cette unité permet à l'administration pénitentiaire de disposer d'un outil supplémentaire dans ses missions d'investigation. L'unité n'a en revanche pas de mission de maintien de l'ordre.

Constituée en binômes, l'unité cynotechnique peut procéder à des fouilles pour rechercher des stupéfiants, des explosifs, des armes et des munitions.

Elle est constituée de 12 personnels (1 gradée, 8 conducteurs, 4 assistants et 8 chiens).



# Les Extractions Judiciaires

L'ARPEJ (autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires) est en charge de la programmation et la planification des extractions judiciaires (environ 18 000 par an) sur les différents PREJ.

Les moyens humains de l'ARPEJ sont les suivants :

1 chef des services pénitentiaires

Les moyens humains des PREJ sont les suivants :

9 officiers

9 gradés

112 agents



# Les Extractions Judiciaires

La mission des extractions judiciaires a été confiée en septembre 2011 à l'Administration pénitentiaire.

Les extractions judiciaires ont été reprises par les équipes pénitentiaires, en novembre 2012 en Midi-Pyrénées puis en novembre 2017 en Languedoc-Roussillon.

La DISP de Toulouse dispose de 4 pôles régionaux d'extractions judiciaires : le PREJ de Muret (31), le PREJ d'Albi (81), le PREJ de Béziers (34) et le PREJ de Nîmes (30).

Ces pôles sont directement rattachés à la direction interrégionale des services pénitentiaires.



# Cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire de Toulouse

## Missions

Service de renseignement au sens de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure, la CIRP a pour mission la recherche, la collecte, l'exploitation, l'analyse et la diffusion des informations et renseignements susceptibles de révéler des risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ainsi qu'à la sécurité des établissements et des personnels pénitentiaire.

Elle est l'unique service de renseignement du ministère de la justice. Elle fait partie du « second cercle » de la communauté française de renseignement.

Elle poursuit quatre finalités :

Prévention du **terrorisme et de la radicalisation**, y compris en veillant au suivi des sortants de prison

Prévention de la **criminalité et de la délinquance organisées**

Prévention des **mouvances extrêmes violentes**

Prévention des **évasions et maintien de la sécurité au sein des établissements pénitentiaires**

## Outils

Pour mener à bien ces missions, le SNRP fait appel à différentes sources et outils :



Le **réseau pénitentiaire** (personnels de surveillance, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ; personnes détenues)



La participation aux **groupes d'évaluation départementaux** (GED) et à la **cellule nationale en charge des « sortants »** afin de garantir la continuité de leur suivi



Les **applicatifs** (rapports d'incident, compte-rendu de fouilles...)



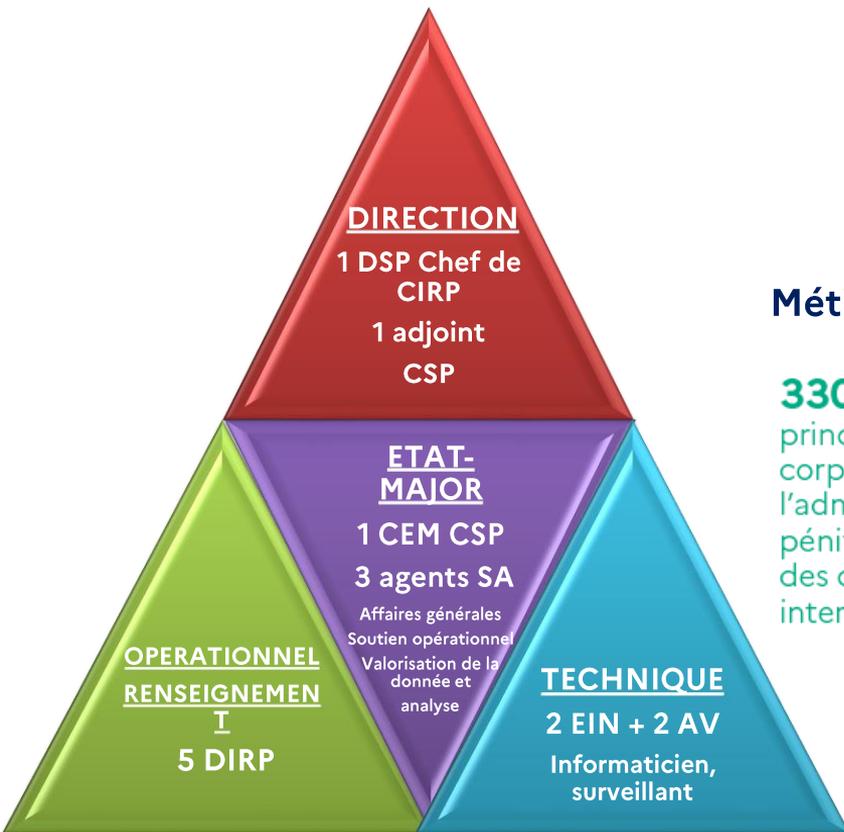
Les services des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cercles de la **communauté du renseignement**



Les **outils de veille et d'écoute**



Les **forces de sécurité** intérieure



## Métiers



**330 agents**  
principalement issus des corps propres de l'administration pénitentiaire et des corps à statut interministériel

Les profils des agents du **SNRP** sont divers : à l'échelon central et interrégional, ils sont issus de corps propres pénitentiaires, corps communs, magistrats, contractuels, officiers de liaison du ministère de l'intérieur, pour répondre à la variété des fonctions qui y sont exercées (rédacteurs, analystes-veilleurs, traducteurs, techniciens, gestionnaires...).

À l'échelon local, les agents, qui exercent à temps plein au sein des établissements pénitentiaires, sont tous des personnels de surveillance, essentiellement des officiers pénitentiaires.

La **CIRP de TOULOUSE** est organisée en 4 pôles fonctionnels et comprend 15 personnels (CSP, officiers pénitentiaires, experts en investigations numériques, analystes veilleurs, secrétaires administratifs, CPIP...).

# Pôle de surveillance électronique



Assure le suivi et le contrôle à distance de toutes les mesures de surveillance électronique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,

Avec une compétence interrégionale.

## Pôle de surveillance électronique

- La surveillance électronique consiste à imposer à une personne mise en examen ou condamnée, en lieu et place d'une période d'incarcération, une assignation en un lieu dont elle ne peut s'absenter qu'à des horaires déterminés par un magistrat. Un dispositif technique de surveillance électronique assure, en temps réel, le contrôle du déroulement de la mesure.
- Elle permet ainsi d'éviter les effets désocialisant de l'incarcération, en favorisant notamment le maintien des liens de la personne placée avec son environnement familial et social et en encourageant toute activité propice à son insertion.

